

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement ;

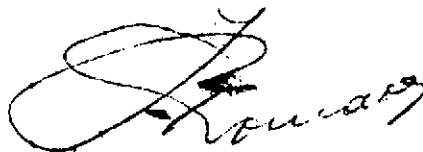
D É C R Ê T E :

Article 1er.- Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant la durée de l'absence de Monsieur Gabriel LÔZES, pour compter du 24 Mai 1965.

Article 2.- Monsieur François APLOGAN, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications pendant la durée de l'absence de Monsieur Moïbi LASSISSI, pour compter du 24 Mai 1965.-

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 26 Mai 1965



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR	4
PC	6
AND + CS	4
MJL.	2
MAE	2
MFAEP	2
MTPTPT	2
SGG	4
JORD	1